

RÈGLEMENT :

7ÈME MEETING MAÎTRES

CORRESPONDANT

Didier LAHAYE

mail : d.lahaye@orange.fr

web : aquanat-chevreuse.com



ENGAGEMENTS

Droit d'engagements : 7€ / épreuve

Engagements sur Extranat au plus tard le 16/01/2025

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour tenir un horaire correct

Les forfaits ne seront pas remboursés quel qu'en soit le motif

Règlement financier à l'ordre d'Aqua'nat Vallée de Chevreuse

Pour la constitution du jury, un officiel par club participant est demandé

RÉCOMPENSES

Récompenses Toutes Catégories confondues

(à la table de cotation majorée par le coefficient de vieillissement)

TROPHÉE DES 50m (Pap, Dos, Brasse, NL)

TROPHÉE DES 100m (Pap, Dos, Brasse, NL)

TROPHÉE DU 4N (100 4N, 200 4N)

Les 5 premiers nageurs(es) de chacun de trois trophées se verront remettre une récompense

En cas d'ex-aequo, les nageurs seront départagés par leur Meilleure Performance

Pour être classé dans un trophée, pas d'obligation de réaliser l'ensemble des épreuves constituant le trophée
excepté le trophée du 4N